



**HAL**  
open science

## L'observatoire national des dégâts de cervidés en forêt : quels enseignements pour l'ONF ?

Philippe Ballon, Jean-Pierre Hamard, François Klein

### ► To cite this version:

Philippe Ballon, Jean-Pierre Hamard, François Klein. L'observatoire national des dégâts de cervidés en forêt : quels enseignements pour l'ONF?. *Rendez-vous Techniques de l'ONF*, 2004, 6, pp.29-36. hal-02583619

**HAL Id: hal-02583619**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02583619v1>**

Submitted on 11 Jul 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'observatoire national des dégâts de cervidés en forêt. Quels enseignements pour l'ONF ?

*Un important travail d'évaluation du fonctionnement du plan de chasse d'une part, et de caractérisation de l'importance des dégâts d'autre part, a pu être réalisé dans le cadre de l'observatoire national mis en place dès 1998.*

**D**evant l'augmentation des populations de cervidés (cerfs et chevreuils) au cours des dernières décennies et en raison des conflits engendrés par l'apparente généralisation des dégâts en forêt, les ministères concernés de l'Agriculture et de l'Environnement ont décidé de mettre en place un observatoire des dégâts. Le but de cet observatoire était ■ d'une part d'étudier au niveau de cinq départements les modalités de fonctionnement du plan de chasse, ■ d'autre part d'évaluer précisément les préjudices subis par la forêt, d'explorer les solutions envisageables pour réduire voire supprimer les dégâts.

Un comité national, mis en place depuis 1998, rassemble les différents acteurs concernés par le sujet (représentants des administrations forestières, des sylviculteurs et des chasseurs). Les études ont été conduites à la fois par le Cemagref et l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) dans les cinq départements sélectionnés (Landes, Oise, Sarthe, Tarn et Vosges). Le Cemagref a été chargé de l'étude de l'importance des dégâts commis par les cervidés en forêt ; l'ONCFS pour sa part a pris en charge l'étude du fonctionnement du plan de chasse. Le but de cet article est de faire un état des lieux des principaux enseignements pour l'ONF de cet observatoire.

## Étude du fonctionnement du plan de chasse

L'étude du fonctionnement du plan de chasse dans les 5 départements test a été précédée d'une investigation plus globale. Elle s'appuie sur une enquête nationale intitulée « Modalités de gestion du grand gibier » réalisée en 1998 par le réseau de correspondants ONCFS-FDC sur les cervidés sangliers, dont les objectifs étaient de déterminer l'impact des modalités techniques et administratives de gestion sur la réalisation des plans de chasse. L'analyse menée dans le cadre de cette étude a montré que, bien que n'ayant pas été sélectionnés sur ces critères, les 5 départements test constituent un échantillon suffisamment représentatif de la situation nationale pour que les conclusions du travail soient extrapolables.

L'analyse du fonctionnement du plan de chasse dans les cinq départements test vise plus particulièrement à rechercher d'éventuels clignotants du dysfonctionnement du plan de chasse et à proposer des solutions pour y remédier. Elle s'appuie sur les données fournies par les services concernés (DDAF, FDC) à l'échelle des unités de gestion cynégétique. Il faut noter que les informations disponibles se caractérisent par une

forte hétérogénéité inter départements, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, ce qui limite parfois la possibilité ou la portée des analyses réalisées. L'historique des comptes attribution-réalisation varie de 4 à 14 ans. La fiabilité des données recueillies est aussi variable : déclaration en fin de saison de chasse (Landes et Oise), carte de prélèvement (Sarthe et Tarn) ou constat de tir établi par un agent assermenté lors de la présentation de l'animal (Vosges). Enfin, l'application très irrégulière dans l'espace et dans le temps des bioindicateurs ne permet parfois qu'une analyse fragmentaire. La présentation suivante fait état des conclusions communes aux différents départements, même si elle est parfois illustrée d'exemples issus de l'analyse d'un seul d'entre eux.

## Organisation administrative du plan de chasse

L'examen du déroulement de la procédure d'établissement des plans de chasse a fait apparaître plusieurs dysfonctionnements.

■ Le calendrier de mise en place du plan de chasse apparaît trop rigide et mal adapté, et constitue une contrainte forte pour de nombreux départements. Ces derniers souhaitent qu'il soit retardé afin de permettre l'analyse des données de la saison de chasse et des suivis de populations (conduits en fin d'hiver),

et la prise en compte des résultats lors de l'élaboration des plans.

■ Le mode de travail des commissions varie d'un département à l'autre sur le territoire national. L'existence des commissions préparatoires et la réflexion par unité de gestion ne sont pas généralisées alors qu'elles apparaissent comme une réponse pratique efficace dès lors que le nombre de demandes de plan de chasse augmente sensiblement. Relativement au territoire national, la mise en œuvre du plan de chasse sur les cinq départements est globalement satisfaisante même si des évolutions sont encore nécessaires pour une rationalisation complète : dans l'Oise, la Sarthe, le Tarn et les Vosges, le plan de chasse est organisé par unité de gestion ; les suivis indiciaires se développent sur tous les départements.

#### Demande de plan de chasse et attribution

■ En premier lieu, il ressort que, consciemment ou intuitivement, les cinq commissions départementales prennent en compte le nombre de demandeurs de plans : à surface équivalente, il est attribué plus de bracelets sur une unité de gestion comportant plus de demandeurs. Une limite s'impose cependant à cette réaction sur le département de la Sarthe où l'augmentation du nombre de demandes unitaires (multiplié par 2,5 en 8 ans) a conduit à une réduction sensible du taux de satisfaction des demandes.

■ Quand il existe une règle d'attribution basée sur la surface du territoire, la seule surface forestière est souvent prise en compte. Or d'autres formations végétales sont utilisées par les cervidés et leur surface devrait être intégrée. Le cas extrême est fourni par les zones agricoles aujourd'hui largement utilisées par le chevreuil.

■ À l'échelle d'un département, lorsqu'en moyenne l'importance des attributions est fonction de la surface forestière (exemple du Tarn), il devient possible de comparer par unité de gestion le niveau des attri-

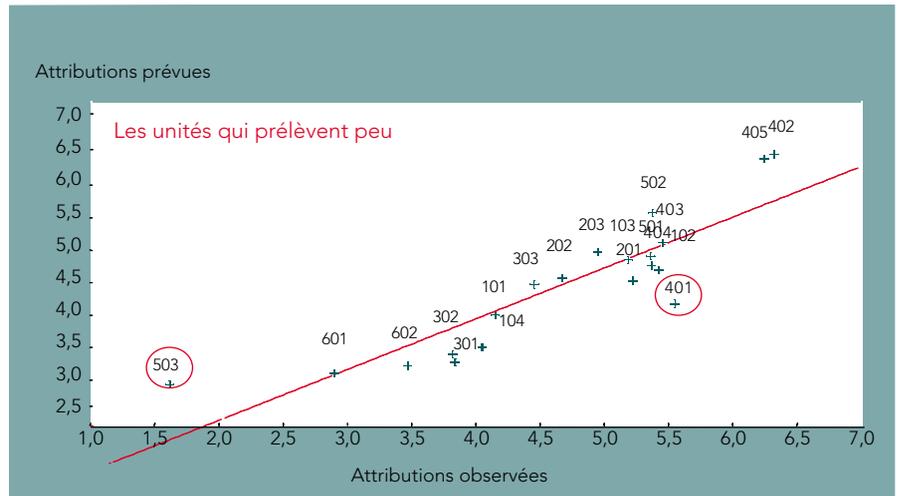


Fig. 1 : département du Tarn. Comparaison des attributions chevreuils réelles (observées sur le graphique) aux attributions attendues (prévues sur l'ordonnée) de chaque unité, compte tenu de leur surface boisée sur le département. Si l'unité 401 pratique une politique de sur-attribution, la situation est inverse dans le secteur 503

butions réelles par rapport à celles attendues (voir figure 1) compte tenu de la surface forestière. En effet, l'analyse statistique montre que, parmi les différentes variables d'environnement susceptibles d'être prises en compte par la commission des plans de chasse, c'est la surface boisée qui explique la plus grande part de variabilité observée des attributions réelles. La modélisation, effectuée sur ce constat, permet de déterminer les attributions attendues (par le modèle), à partir de la surface boisée des unités de gestion ce que représente la droite rouge sur le graphe. La comparaison attribution réelle ou observée à l'attribution attendue (prévue sur le graphique) résulte de l'examen de la position de l'unité de gestion par rapport à la droite : sous la droite, il y a sur attribution par rapport au modèle, au-dessus de la droite, il y a sous attribution.

Ainsi peut-on visualiser les unités où la politique d'attribution est inférieure à la moyenne de celles où l'on pratique une sur attribution.

#### Taux de réalisation

Le taux de réalisation par les chasseurs du plan attribué est souvent pris en compte par les commissions. De nombreux facteurs influencent ce

taux qui, considéré isolément, ne peut caractériser l'état de la population ni l'adéquation entre les populations présentes et les attributions. Un taux de réalisation élevé et stable confirme que les animaux sont présents en nombre conséquent (chevreuil dans la Sarthe, cerf dans les Landes). Une baisse du taux peut avoir plusieurs causes : réduction de la densité d'animaux et difficultés croissantes de les prélever, mauvaise appréciation des évolutions d'effectifs et décalage croissant entre les attributions et les effectifs présents, baisse de « la puissance de feu » des chasseurs (saturation, baisse d'intérêt).

L'étude du taux de réalisation n'est donc vraiment pertinente que si elle est couplée à l'examen d'autres indicateurs. Deux exemples illustrent cette conclusion. Dans le département du Tarn, les taux de réalisations chevreuil sont élevés et stables dans le temps. Le suivi par bioindicateurs indique des déséquilibres population-milieu sur certaines unités de gestion, preuves d'un dysfonctionnement du plan de chasse. Dans l'Oise, l'augmentation sensible des prélèvements s'est suivie d'une baisse des taux de réalisation liée à la baisse des effectifs.

### Gestion par bioindicateurs

Les indicateurs les plus utilisés renseignent sur les niveaux d'abondance des populations (IK), sur la qualité des animaux (poids) ainsi que sur l'utilisation de la flore (IPF). Le relevé de bioindicateurs reste irrégulier dans l'espace et dans le temps. Les départements des Landes et de l'Oise ne disposaient que de données très fragmentaires car très récentes à la date de l'analyse. Dans les autres départements, les cartes de prélèvement ou les constats de tir fournissent des données biométriques fiables et permettent en outre de suivre la réalisation des plans de chasse. Un exemple est fourni par la Sarthe où le poids des chevreuils a chuté entre 1994 et 1997 et remonte depuis, traduisant une amélioration de l'état d'équilibre globale de la situation consécutive à une augmentation des prélèvements.

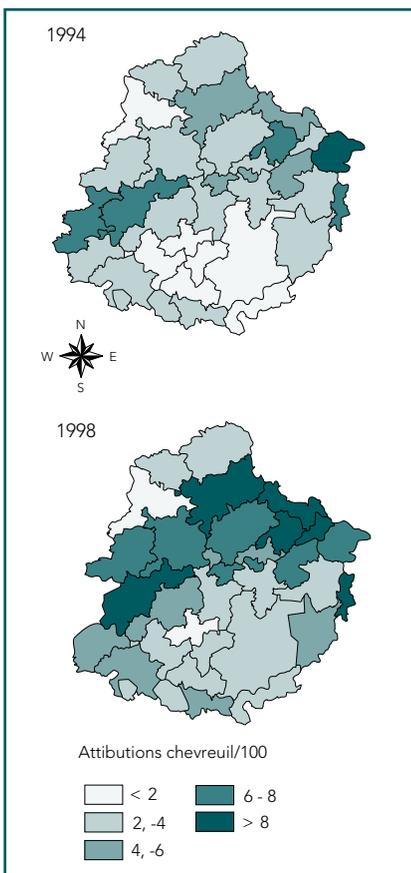


Fig. 2 : variations des densités d'attributions de chevreuils dans le temps par secteur entre 1994 et 1998 dans la Sarthe

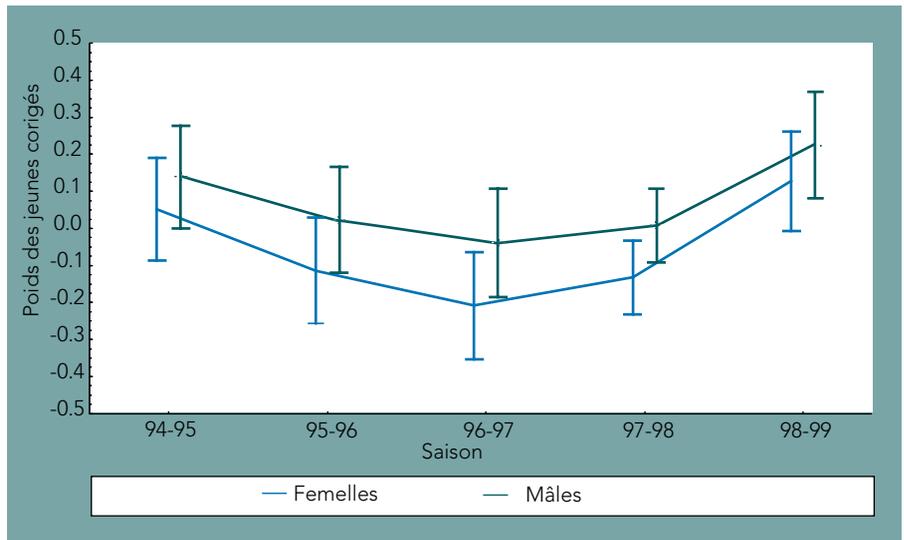


Fig. 3 : évolution dans le temps du poids des jeunes chevreuils (corrigé par la date de tir) sur le département de la Sarthe. Les poids des chevillards diminuaient d'année en année de 1994 à 1997 et remontent depuis la saison 96-97, indiquant l'effet bénéfique de la politique d'augmentation du plan de chasse

### Conclusions sur l'analyse des plans de chasse

La variabilité et la grande hétérogénéité des informations disponibles sur les cinq départements limitent les analyses réalisables. Cependant, cet échantillon s'avère représentatif de la diversité nationale et on y retrouve à des degrés divers, les résultats enregistrés lors de l'analyse nationale. L'organisation administrative du plan de chasse est lourde et doit être simplifiée. La délimitation d'unités de gestion pour chaque espèce, la définition de règles simples (surface minimale du territoire par ex) et surtout la réduction du temps de travail administratif nécessaire à l'élaboration du plan de chasse par l'adoption d'un plan triennal sont des solutions envisageables. L'examen des réalisations des années précédentes est utile mais il doit s'appuyer sur des données fiables (mise en place d'un système de constat) et surtout être complété d'une recherche des causes de variation des taux de réalisation. La mise en place, au moins sur les unités de gestion à problème, d'un suivi de l'état d'équilibre par bioindicateurs reste cependant la solution technique la plus pertinente pour assurer une bonne gestion de la situation.

### Évaluation de l'importance des dégâts de cervidés en forêt

#### Rappels sur les dégâts de cervidés en forêt

Les populations de chevreuils et de cerfs peuvent commettre trois types de dégâts en milieu forestier : l'abroustissement, le frottis, l'écorçage. L'abroustissement consiste en une consommation de bourgeons, de feuilles ou de rameaux. Le frottis, considéré comme un dégât lié au marquage de territoire, résulte de l'activité des cervidés mâles qui frottent leurs bois le long de jeunes tiges. L'écorçage se caractérise par un prélèvement dans un but alimentaire d'écorce sur le tronc des jeunes arbres. L'espèce cerf est seule responsable de ce dommage.

Généralement les peuplements sensibles à l'abroustissement et au frottis sont âgés de moins de 10 ans ; l'écorçage affecte quant à lui essentiellement des arbres âgés de 10 à 20 ans. Ces plages indicatives sont évidemment à moduler en fonction principalement de la nature de l'essence.

### À propos de l'importance des dégâts de cervidés en forêt

*Importance de la surface forestière sensible aux dégâts*

La surface forestière bénéficiant du régime forestier est très variable d'un département à l'autre comme le montre le tableau 1. De même, il apparaît que la surface potentiellement sensible aux dégâts de cervidés varie également fortement suivant les départements, les types de dégâts et la nature de la propriété forestière. La proportion de surface sensible aux dommages est en moyenne très faible, variant entre 1 et 6 % de la surface forestière totale. Les forêts publiques sont globalement plus exposées aux dégâts tant d'abrutissement que d'écorçage. Ainsi, la proportion de surface sensible en forêt publique peut être de 2 à 7 fois supérieure à celle de la forêt privée. Ce constat s'explique par un renouvellement des peuplements plus intense et donc une surface sensible plus importante en forêt publique.

*Investissement de l'ONF dans les suivis mis en œuvre*

Le comité de pilotage national avait vivement manifesté le souhait que les relevés de dégâts s'effectuent de façon consensuelle entre les différents partenaires. Au total, près de 210 observateurs ont assuré les campagnes de relevés. Il s'agissait de personnels techniques de l'ONF, des CRPF, des DDAF, des fédérations départementales des chasseurs, des chambres d'agriculture,

### protocole

#### Déroulement des travaux relatifs à l'évaluation des dégâts et méthodes utilisées

Dans un premier temps ont été établies, par département, durant l'année 1998 deux listes des peuplements sensibles aux dégâts de cervidés en fonction de leur âge : l'une relative aux abrutissements/frottis, l'autre aux écorçages. Les peuplements ont été identifiés à partir de l'aménagement et de la base de données jeunes peuplements en forêt publique gérée par l'ONF, de l'état des reboisements privés suivis par les DDAF, et des informations complémentaires du CRPF, du syndicat des propriétaires forestiers, des coopératives et entreprises de travaux forestiers ou de certains experts et groupements forestiers. Une proportion représentative de parcelles a été tirée au sort en fonction de la situation géographique de la parcelle, de l'essence principale et du mode de régénération.

Les relevés de dégâts ont été réalisés à partir de l'automne 1999 par un réseau d'observateurs qui ont suivi une formation spécifique à la fois théorique et pratique dispensée par le Cemagref. L'état des lieux sur chaque peuplement retenu a donc été réalisé de façon consensuelle et uniforme de par l'application d'une méthodologie unique proposée par le Cemagref. Le passage des tempêtes de fin 1999 a perturbé l'état d'avancement des relevés dans certains départements, notamment dans les Vosges où les inventaires de dégâts d'abrutissement dans la partie ouest du département n'ont pu être menés à bien.

Au niveau de chaque peuplement retenu, les relevés de dégâts d'abrutissement ont porté sur 150 à 200 tiges réparties de façon systématique le long de transects (plantations) ou sur un réseau de placettes (régénérations naturelles). Dans ce dernier cas la densité de semis a également été évaluée. Pour chaque plant ou semis observé, la qualification du dégât repose sur le type de dégât, la présence de dégât récent, la présence de dégât ancien et ses conséquences apparentes sur la forme voire la survie. Pour ce qui concerne les dégâts d'écorçage les modalités de relevés sont similaires à celles de l'abrutissement ; sont pris en compte également au niveau de chaque tige son statut social et l'importance de l'écorçage. Les aspects liés aux méthodes et à leur mise en œuvre sont précisés dans un document spécifique (Hamard et Ballon, 2003).

Au total, les inventaires de dégâts d'abrutissement ont porté sur 638 peuplements dont 224 en forêt relevant du régime forestier. Les inventaires de dégâts d'écorçage ont porté quant à eux sur 308 peuplements dont près de la moitié en forêt publique. Ils concernent la totalité des zones fréquentées par le cerf, seule espèce incriminée pour ce type de dégât.

Département	Surface forestière totale	Surface de forêt publique et % correspondant par rapport à la surface forestière totale		Surface sensible à l'abrutissement et % correspondant à la surface forestière totale par catégorie de propriété		Surface sensible à l'écorçage et % correspondant par rapport à la surface forestière totale (*)	
				Forêt privée	Forêt publique		
LANDES	651 115 ha	54 700 ha	(8,4 %)	5 450 ha	(0,8 %)	860 ha (1,6 %)	7 676 ha (3,1 %)
OISE	124 315 ha	40 000 ha	(32,2 %)	760 ha	(0,9 %)	1 970 ha (4,9 %)	695 ha (0,6 %)
SARTHE	101 240 ha	15 000 ha	(14,8 %)	2 910 ha	(3,4 %)	1 000 ha (6,7 %)	874 ha (0,9 %)
TARN	199 765 ha	25 000 ha	(12,5 %)	890 ha	(0,5 %)	860 ha (3,5 %)	Non concerné
VOSGES	309 475 ha	180 000 ha	(58,2 %)	480 ha	(0,4 %)	9 610 ha (3,1 %)	11 359 ha (4,4 %)

\* surface régulièrement fréquentée par le cerf

Tableau 1 : importance par département des surfaces forestières (totales et publiques) et des surfaces sensibles à l'abrutissement et à l'écorçage.

de syndicats de propriétaires forestiers, de la garderie de l'ONCFS, de coopératives forestières mais aussi de propriétaires forestiers sylviculteurs et de chasseurs. Leur formation s'est déroulée au cours du 2<sup>e</sup> semestre 1999, immédiatement avant le démarrage prévu des campagnes de relevés de terrain. Au total 76 observateurs, personnels de l'ONF ont participé aux relevés de terrain et pris part aux journées de formation dispensées. Le budget-temps investi par les différents partenaires apparaît dans la figure 1. Ce graphique met globalement en évidence une implication équilibrée entre les sylviculteurs et les gestionnaires de la faune.

En règle générale, le temps consacré par les observateurs se répartissait entre la journée de formation et quatre demi-journées de terrain réparties sur une période d'environ trois mois. Cela correspondait en moyenne à quatre parcelles inventoriées par observateur.

**Vers une nouvelle méthode d'évaluation des dégâts en forêt**

À partir des relevés effectués au niveau de chaque peuplement étudié nous

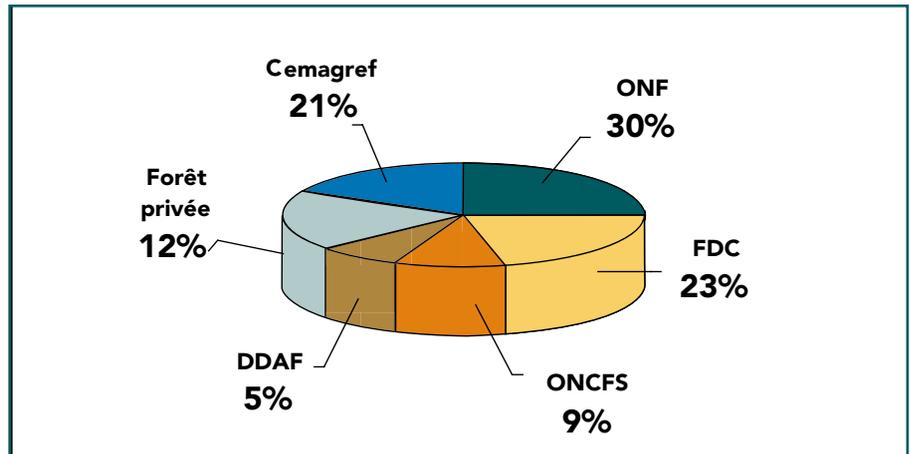


Fig. 4 : budget-temps global investi par les différents partenaires dans les relevés de terrain des cinq départements pilotes

avons cherché à mettre en évidence si les dégâts observés étaient ou non tolérables pour le sylviculteur. Pour cela nous avons systématiquement comparé le nombre de tiges dites viables (d'avenir) au nombre de tiges théoriques que prévoient les différents documents de gestion pour le stade considéré (dépressage, 1<sup>re</sup> éclaircie). Les tiges viables correspondent aux tiges exemptes de dégâts et de bonne vigueur ou ayant subi des atteintes

sans conséquence majeure pour leur avenir. De cette comparaison un diagnostic de l'avenir sylvicole de chaque peuplement étudié est formulé :

- 1 peuplements dont l'avenir sylvicole semble assuré (absence de problèmes) ;
- 2 peuplements dont l'avenir sylvicole est jugé perturbé (pronostic incertain) ;
- 3 peuplements sans avenir sylvicole (avenir compromis).

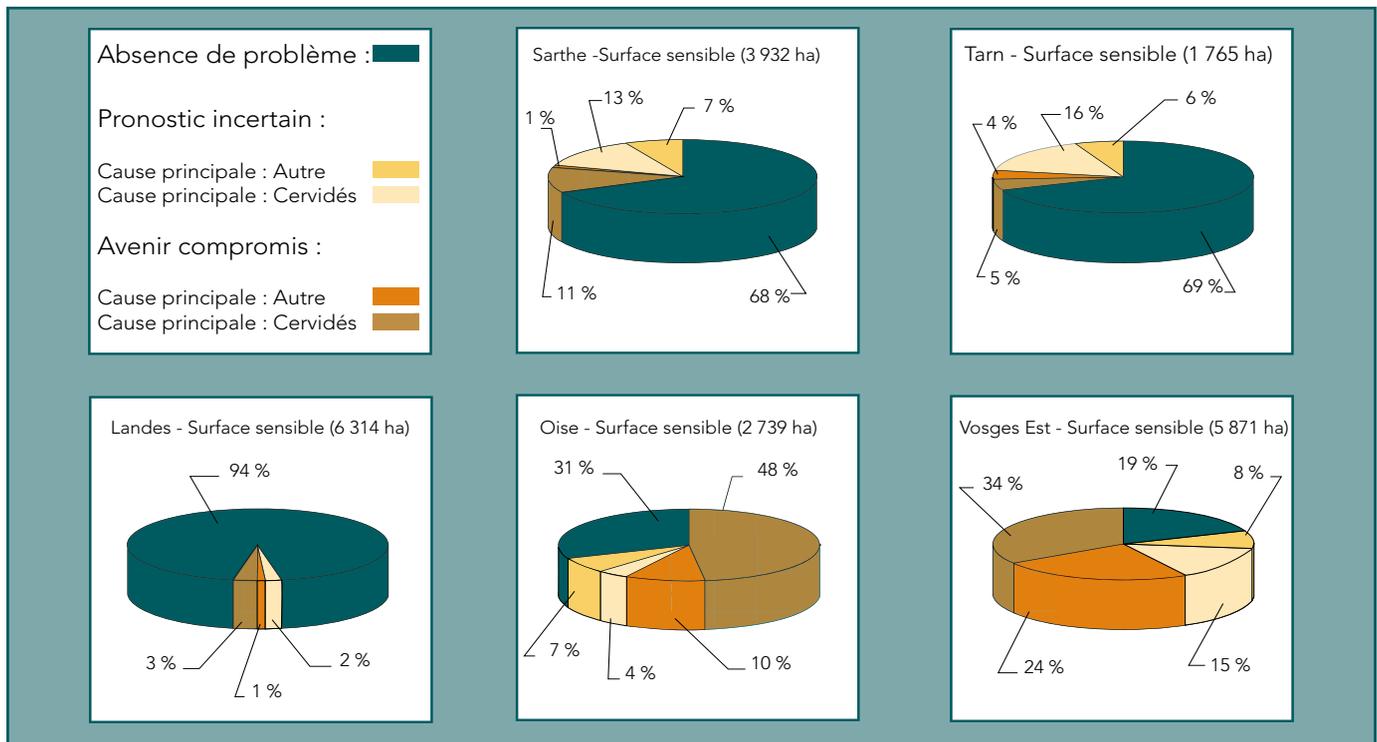


Fig. 5 : diagnostic sylvicole établi en 2000 des surfaces sensibles aux dégâts abrouissement et frottis à l'échelle de chaque département étudié

Le cas 1 caractérise des peuplements possédant suffisamment de tiges viables. Au contraire un nombre de tiges viables largement insuffisant par rapport aux normes sylvicoles définit le cas 3. Ces classements, pour un peuplement considéré et un contexte défini, traduisent la possibilité à moyen terme de pouvoir ou de ne pas pouvoir appliquer les directives de l'aménagement en vigueur. En ce qui concerne les conséquences des dégâts réversibles (cas 2), le diagnostic peut évoluer à l'avenir. Si la situation s'améliore (diminution de la pression d'abrutissement ou franchissement de la hauteur de sensibilité des semis) les peuplements passeront en classe 1 (absence de problème).

Cette démarche (Hamard et al., 2003) se substitue aux diagnostics jusqu'alors utilisés qui consistaient simplement à quantifier les dégâts au travers du seul taux d'atteintes aux peuplements sans s'intéresser au caractère supportable ou non des dégâts. L'application de cette démarche montre pour l'abrutissement que la situation en matière d'incidence des dégâts est très variable d'un département à l'autre.

**Variabilité des phénomènes observés et facteurs prédisposant**

Qu'il s'agisse des dégâts d'abrutissement ou d'écorçage, on observe sur les cinq départements étudiés une très forte variation de l'importance des dégâts d'un peuplement à l'autre même au sein d'un massif donné. Ces résultats mettent en évidence la distribution très hétérogène des dégâts. De même à l'échelle d'un massif ou d'une unité de gestion des populations, il apparaît le plus souvent des différences fortes de l'importance des dégâts. Le plus souvent les dégâts de frottis sont négligeables à l'exception du Tarn. Ce même département se singularise par l'absence de dégâts d'écorçage de cerf alors que ce dernier est présent dans la partie nord-est (massif de Grésigne).

Les caractéristiques sylvicoles des peuplements (essences forestières, types de régénération) jouent le plus souvent

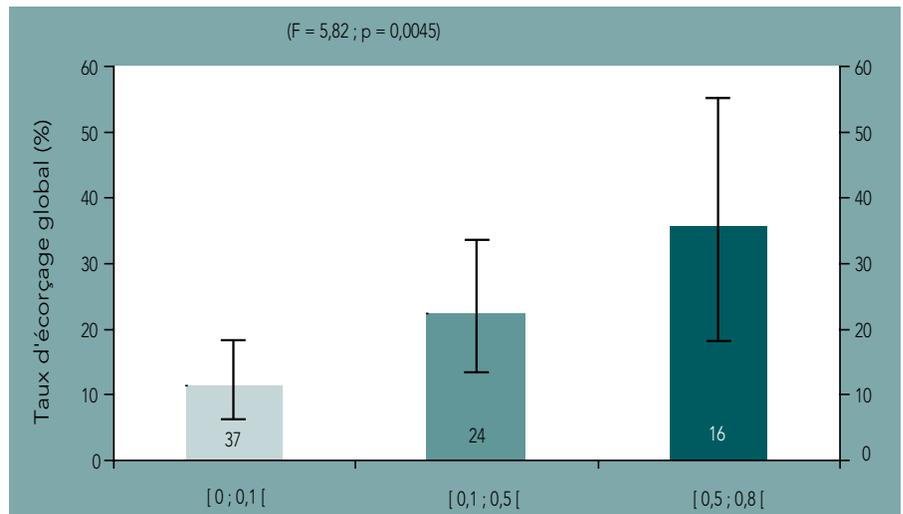


Fig. 6 : étude du taux de dégât global (abrutissement et frottis) en fonction de la densité de réalisation de cerfs par unité de surface boisée de 100 ha évaluée sur la commune de localisation des parcelles analysées. Intervalle de confiance au seuil de 95 %. Analyse des dégâts sur 112 parcelles étudiées au cours de l'hiver 1999/2000 dans les Vosges. Analyse du plan de chasse sur la saison de référence 1998/1999

un rôle déterminant pour ce qui concerne l'abrutissement. Les plantations feuillues s'avèrent les plus sensibles à l'abrutissement. Pour l'écorçage, seule la nature de l'essence forestière joue un rôle prépondérant dans la sensibilité du peuplement.

La présence du cerf joue un rôle toujours aggravant pour les dégâts d'abrutissement à l'exception du cas de la Sarthe

(département globalement peu touché). Dans les départements où la situation des dégâts est très contrastée d'une unité à l'autre (Oise, Tarn, Vosges), une liaison de cause à effet entre l'importance des populations de cervidés évaluée par l'intermédiaire du plan de chasse (nombre de réalisations ramenées aux 100 ha boisés) et l'intensité des dégâts d'abrutissement est observée (cas du département des Vosges : voir figure 6).

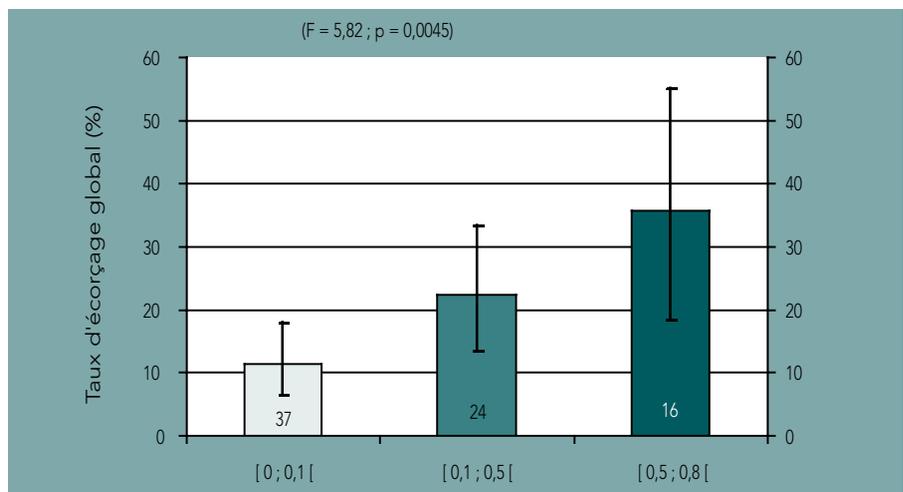


Fig. 7 : étude du taux d'écorçage global en fonction de la densité de réalisation de cerf par unité de surface boisée de 100 ha évaluée sur la commune de localisation des parcelles analysées - Intervalle de confiance au seuil de 95 %. Analyse des écorçages sur 77 parcelles de pin maritime étudiées au cours des étés 1999 et 2000 dans le département des Landes - Analyse du plan de chasse sur 3 saisons de référence : 1996/1997, 1997/1998 et 1998/1999

Dans ces mêmes départements de fortes variations des plans de chasse sur les trois saisons précédant les relevés de dégâts ont une incidence sur l'acuité des phénomènes d'abrouissement. Ainsi les peuplements les plus endommagés sont localisés dans les secteurs où la récente augmentation des plans de chasse cerf est la plus conséquente. Pour ce qui concerne l'écorçage (dégât dû au cerf uniquement) une relation a été mise en évidence entre l'importance des réalisations de cerfs et celle des dégâts dans les départements des Landes, de la Sarthe et des Vosges. La figure 7 montre la relation entre l'intensité des prélèvements de cerfs et l'importance des dégâts d'écorçage dans le département des Landes.

Tous ces indicateurs montrent que les commissions de plans de chasse réagissent à la présence signalée des dégâts. Dans les Vosges et le Tarn, départements pour lesquels des suivis par bioindicateurs sont mis en place, il a été mis en évidence une dégradation de la condition physique des jeunes chevreuils par l'analyse des tableaux de chasse dans les secteurs à forts dégâts. Ce dernier constat laisse penser que des phénomènes de densité dépendance peuvent être liés à de forts niveaux de dégâts.

Les autres facteurs caractérisant l'environnement des parcelles n'ont pas ou peu d'influence sur la sensibilité des peuplements étudiés. Il en est ainsi de la surface des parcelles, de leur forme, de leur pénétrabilité, de la présence de lisières agricoles (sauf les Vosges pour l'écorçage). Seule la proportion de surface régénérée et sensible à l'échelle de l'unité de gestion a une incidence sur l'acuité des dégâts d'abrouissement.

#### Intérêt de la mise en place de suivis temporels des dégâts : exemple de la forêt domaniale de Grésigne (81)

Dès 1998, au cours des phases prospectives de l'observatoire, les régénérations naturelles de chêne sessile de la forêt domaniale de Grésigne (Tarn) ont

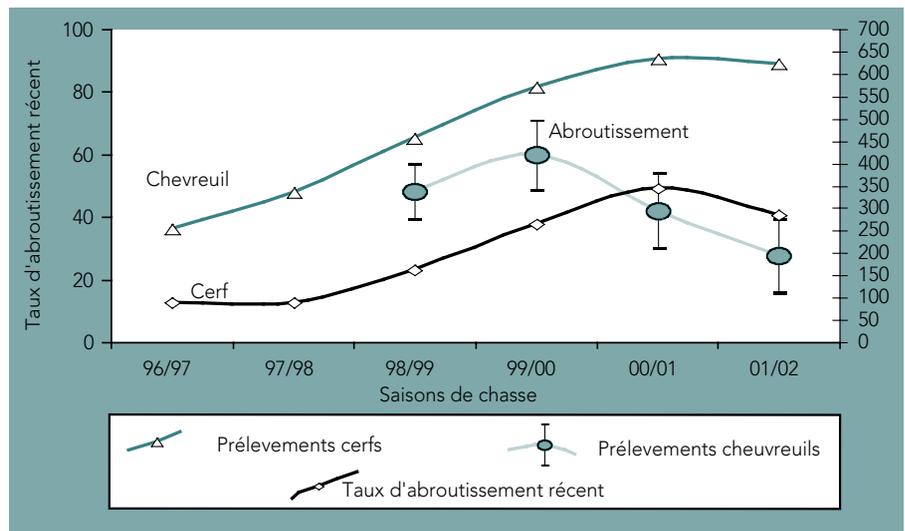


Fig. 8 : évolution comparée des réalisations cervidés et du taux d'abrouissement récent. Analyse des dégâts sur 9 parcelles de régénération naturelle de chêne sessile de la forêt domaniale de Grésigne. Analyse des plans de chasse sur les secteurs cynégétiques 102 et 103

fait l'objet d'inventaires de dégâts d'abrouissement. Après les premiers constats alarmants, les plans de chasse ont été augmentés de façon très significative (voir figure 8). Parallèlement, le service local a pris en charge la réalisation de suivis annuels dont le but était de vérifier que la diminution de la pression d'abrouissement était perceptible. Comme on peut le constater sur la figure ci-dessus, le suivi des abrouissements en forêt domaniale de Grésigne montre qu'après le pic de 1999, la situation s'est améliorée progressivement et de manière significative ; le taux d'abrouissement récent est passé de 62 % en 1999 à 28 % en 2002. La volonté affichée par la commission de plan de chasse au travers des augmentations d'attributions notamment de cerf porte ses fruits quand bien même cette dernière reste subordonnée à la bonne réalisation des prélèvements.

#### Synthèses sur la situation observée à l'échelle de chaque département (hiver 1999/2000)

##### ■ Cas des Landes

Sur l'ensemble du département les dégâts tant d'abrouissement que d'écorçage sur le pin maritime sont en moyenne faibles. La situation s'est notablement améliorée depuis 1988 où une étude similaire avait été réalisée.

Une très faible proportion des peuplements étudiés sensibles à l'abrouissement a un avenir compromis (3 %). L'écorçage engendre des conséquences plus préoccupantes pour les peuplements étudiés puisque leur avenir est incertain ou compromis pour 1/3 d'entre eux. On notera que les secteurs géographiques où la situation est la plus préoccupante se situent dans l'Est et le Nord-Ouest.

##### ■ Cas de l'Oise

Dans les secteurs fréquentés par le cerf, les dégâts d'abrouissement et d'écorçage revêtent un caractère rédhibitoire. Ainsi dans les massifs de Laigue, Chantilly, Halatte, Compiègne et Thelle plus de 50 % des peuplements étudiés ont un avenir compromis ou incertain du fait de l'abrouissement par les cervidés. La situation est également préoccupante en raison de l'écorçage puisque 2/3 des peuplements inventoriés présentent un avenir incertain (37 %) ou compromis (29 %). Les déséquilibres apparaissent les plus forts dans le massif de Compiègne.

##### ■ Cas de la Sarthe

La situation dans ce département semble globalement satisfaisante. La pression des dégâts est plutôt uniforme et n'atteint pas des seuils préoccupants ; le massif de Bercé en est un exemple. Ce diagnostic repose aussi sur des

régénérations bien venantes et caractérisées par de fortes densités de semis. Le seul secteur à surveiller est celui du massif de Perseigne. Il semble que la pression des cervidés ait diminué dans le massif domanial de Sillé le Guillaume avant la mise en place de l'observatoire. Le massif privé de Vibraye en cours d'irrégularisation n'a pas pu faire l'objet d'investigations complètes.

#### ■ Cas du Tarn

Le massif de Grésigne supportait une très forte pression en 1999. La situation s'est améliorée depuis et les conséquences de cette forte pression n'ont pas engendré d'effets irrémédiables. L'abrutissement du cerf n'a pas remis en cause les régénérations déjà en place au moment de la phase de saturation. Ailleurs, le frottis du chevreuil sur les massifs essentiellement privés des Monts de Lacaune pose problème sur les plantations de douglas.

#### ■ Cas des Vosges

Seule la partie est de ce département a été étudiée. La pression des cervidés en matière d'abrutissement apparaît intolérable dans la chaîne vosgienne, spécialement dans le massif du Valtin et celui de Fraize. Notons que près de 80 % des régénérations naturelles de sapin pectiné ont un avenir perturbé ou compromis par les cervidés. Ces régénérations se caractérisent par un fort déficit de jeunes semis, disparus suite à l'abrutissement. La situation en matière d'écorage est surtout délicate dans le massif privé de Rambervilliers et dans celui de Fraize.

**Philippe BALLON**

**Jean-Pierre HAMARD**

Cemagref unité de recherche  
Écosystèmes forestiers et paysages  
Nogent-sur-Vernisson  
philippe.ballon@cemagref.fr  
jean-pierre.hamard@cemagref.fr

**François KLEIN**

ONCFS - CNERA cervidés-sangliers,  
Bar-le-Duc  
f.klein@oncfs.gouv.fr

## s y n t h è s e

Cet observatoire des dégâts et du plan de chasse a permis de mettre en évidence tout d'abord une très grande variabilité de la mise en œuvre du plan de chasse suivant les départements. La concertation entre les acteurs, la définition des unités de gestion des populations ainsi que les méthodes de suivis des populations varient énormément d'un département à l'autre. Un certain nombre de recommandations ont pu être faites pour améliorer la situation en matière de mise en œuvre des plans de chasse :

- vérifier la bonne implantation des limites des unités de gestion pas toujours adaptées aux évolutions récentes de la répartition des populations,
- assouplir le calendrier relatif aux arrêtés de plan de chasse par un allongement de la procédure,
- impliquer de façon plus forte à la fois le propriétaire et le locataire dans la demande de plan de chasse,
- réfléchir à une forme de mutualisation des attributions quand la propriété forestière est très morcelée,
- diminuer la fourchette des attributions entre minima et maxima et veiller au respect des minima,
- enfin favoriser la mise en œuvre de méthodes de suivis des populations de cervidés basées sur des indicateurs reconnus et appliqués de façon consensuelle par tous les acteurs concernés.

En ce qui concerne les aspects relatifs aux dégâts de cervidés en forêt, leur importance est tout d'abord à relativiser. Au total sur les 1 200 000 ha de forêts, les dégâts de cervidés auraient compromis l'avenir des peuplements sur environ 5000 ha des 40 000 ha de peuplements sensibles. Cependant, la situation est fort disparate d'un département à l'autre voire d'un massif à l'autre. Les dégâts peuvent revêtir un caractère très préoccupant et à ce titre les départements de l'Oise et des Vosges en sont un exemple. Le caractère généralisé des atteintes à l'échelle d'une unité de gestion cynégétique doit amener les gestionnaires à des actions de réduction des populations. Par contre un problème localisé peut être le reflet de facteurs autres que ceux liés à des excédents de populations. Si les caractéristiques sylvicoles des peuplements peuvent rendre plus ou moins sensibles aux atteintes ces derniers il n'en reste pas moins qu'une relation existe entre niveau de population et niveau de dégâts. Les suivis temporels de l'importance des dégâts peuvent dans certains cas être de bons outils de suivis des populations à l'échelle d'un massif ou d'une unité de population pour peu que les sylvicultures pratiquées et les essences forestières objectifs soient très peu diversifiées.

Pour finir, cet observatoire a permis de mettre au point différents indices reflétant l'importance des dégâts de gibier en forêt. Ces indicateurs pourraient à l'avenir être repris et servir de base à l'élaboration des bilans patrimoniaux qui doivent être établis par l'ONF tous les 5 ans pour les forêts domaniales, conformément au contrat État – ONF 2001-2006.

### Bibliographie

HAMARD J.P., BALLON P., 2003. Observatoire national des dégâts de cervidés en forêt. Aspects méthodologiques. Nogent sur Vernisson : Cemagref. EFNO. 58 p.

HAMARD J. P., BALLON P., MESOCHINA P., 2003. Application d'une nouvelle méthode d'évaluation des dégâts de cervidés en forêt : vers un diagnostic de leur avenir sylvicole. Ingénieries, n° 35, pp. 75-87